CERTIFICAT D'INSCRIPTION AUX ECOLES
2023 / 2024

Pour scolariser un enfant dans une école varçoise entre le 1er septembre 2023 et juillet 2024

Informations concernant l'enfant

Nom : _____ **Prénom** : _____

Date de naissance : _____ **Sexe** : Masculin ❑ Féminin ❑

Commune de naissance : _____ **Département** : _____

L'enfant réside : ❑ chez les parents ❑ chez le père ❑ chez la mère ❑ en garde alternée ❑ chez ses tuteurs

Si déjà scolarisé, nom de la dernière école fréquentée : _____ **Ville :** _____

Informations sur la famille (obligatoire pour les 2 parents)

Responsable légal 1 ☐ Mère ☐ Père ☐ Tutrice/Tuteur

Nom **:** _____

Prénom **:** _____

Autorité parentale : oui ☐ non ☐

Adresse : _____

_____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Responsable légal 2 ☐ Mère ☐ Père ☐ Tutrice/Tuteur

Nom **:** _____

Prénom **:** _____

Autorité parentale : oui ☐ non ☐

Adresse : _____

_____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Courriel 1 : _____

Courriel 2 : _____

Situation familiale des parents : ❑ mariés ❑ pacsés ❑ vie maritale ❑ divorcés ❑ séparés ❑ veuf

Frères et sœurs de moins de 12 ans résidant à la même adresse (Nom-Prénom-date de naissance- école) :

PRE-INSCRIPTION A L'ECOLE DE SECTEUR (sinon établir une demande de dérogation)

MALLERIN MATERNELLE ☐ MALLERIN ELEMENTAIRE ☐

POUSSOUS MATERNELLE ☐ POUSSOUS ELEMENTAIRE ☐

Classe (niveau scolaire) _____

A compter de ❑ La rentrée de septembre 2023 ❑ Autre : _____/_____/_____

Je soussigné, le demandeur (Nom et prénom) : _____

reconnais avoir pris connaissance du règlement des inscriptions scolaires disponible sur le site varces.fr et certifie sur l'honneur l'exactitude des informations fournies, qui seront transmises à la Direction de l'école.

Le ***Signature des responsables légaux :***

RESERVE A L'ADMINISTRATION (Cachet, date)

ETAPE 1 :

Transmettre le certificat avec les pièces justificatives
au service Enfance et Jeunesse « L'Arc-en-Ciel »

place Lützelsachsen (32 avenue Joliot Curie) à Varces Allières et Risset

Téléphone : 04.38.750.850

- *dans la boîte aux lettres extérieure du service ;*
- *au secrétariat du lundi au vendredi 10h-12h/13h30-17h30 , fermé le jeudi matin ;*
- *par courriel à sej@varces.fr*

PIECES A FOURNIR AVEC LE CERTIFICAT D'INSCRIPTION AUX ECOLES
1- **Copie intégrale du livret de famille.**
2- **Justificatif de domicile, comportant vos noms et prénoms, datant de moins de 3 mois:** Facture gaz, électricité, eau, téléphone fixe, loyer ; attestation d'assurance habitation ; partie de l'acte final d'achat (nouveaux propriétaires). En cas d'hébergement chez un tiers : justificatif de domicile comportant les noms et prénoms de l'hébergeant + attestation écrite de celui-ci + carte d'identité de l'hébergeant.
3- **Carnet de santé de l'enfant** ou copie des pages des vaccins obligatoires, avec le nom et prénom de l'enfant mentionné en haut de chaque page.
4- **En cas de séparation des parents :** → Copie du dernier jugement, mentionnant la résidence principale de l'enfant. → En cas de garde alternée, indiquer le domicile qui définira le périmètre scolaire. → En l'absence de jugement : remplir l'autorisation pour inscription scolaire et joindre une copie de la pièce d'identité (formulaire disponible sur le site varces.fr)

ETAPE 2 :

Une fois le document certifié par l'administration du service Enfance et Jeunesse,
Prendre rendez-vous avec la Direction de l'école

	Par téléphone :	Par courriel :
MALLERIN MATERNELLE	04.76.72.86.84	ce.0381369g@ac-grenoble.fr
MALLERIN ELEMENTAIRE	04.76.72.81.18	ce.0382294m@ac-grenoble.fr
LES POUSSOUS PRIMAIRE	04.76.73.48.35	ce.0383265T@ac-grenoble.fr

En cas de changement d'école, un certificat de radiation de l'établissement scolaire précédent sera à transmettre à la Direction de l'école.

L'article 441-7 du Code Pénal prévoit "Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat original sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui".

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit àla limitation du traitement de vos données. Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à laprotection des données de la commune de Varces Allières et Risset. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : CNIL – Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07.